

## Conseil national de la coopération Secrétariat

### Rapport d'activités 2022

---

#### I. Nombre de réunions du CNC

- Assemblée générale : 1
- Bureau : 3
- Commission « Législation » : 1
- Commission « Communication » : 7

#### II. Activités réalisées

- 22/11/2021 : envoi, au cabinet du Ministre Dermagne, d'un avis du CNC portant sur la modification de l'arrêté royal du 8 janvier 19628 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et des sociétés coopératives.
- 17/03/2022 : approbation, par le bureau, d'une proposition de reformulation de la nouvelle condition d'agrément comme société coopérative soumise par la Commission Législation.
- 28/04/2022 : organisation d'un séminaire sur les modèles coopératifs dans le secteur agricole : « *la clé se trouve dans la diversité !* » avec la participation de VBT, Boerenbond, BoerEnCompagnie et Paysans-Artisans.
- 24/10/2022 : présentation au membres du bureau du CNC des activités, projets et ambitions du Centre d'expertise KCO (de l'Université Catholique de Louvain (KULeuven)) par Monsieur David De Witte, coordinateur du centre.
- 18/11/2022 : Event annuel du CNC ayant pour thème : « *Les politiques européenne et régionales en matière d'entreprenariat coopératif* ».
- 2022 : rédaction et diffusion de 3 Newsletters

- 2022 : Renouvellement des mandats des membres des deux Commissions permanentes du CNC, Commission « Communication » et Commission « Législation », par arrêté ministériel du 13/06/2022 (publié le 23/06/2022 au Moniteur belge).

### III. Principaux points de discussion abordés

- Impact du Code des sociétés et des associations (CSA) sur les sociétés coopératives (agrées) et sur le CNC

Réflexions quant au CNC et son financement

- Financement des projets coopératifs via le « Social Economy Action Plan » de la Commission européenne

- Appel à projets lancé à l'initiative de la Commission européenne au sujet de l'économie sociale et solidaire, « Action plan to boost the social economy and create jobs » : réflexions sur les possibilités de financements européens et sur la manière dont ceux-ci pourraient être sollicités.

- Suivi de la proposition de modernisation des conditions d'agrément déterminées par l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et des sociétés coopératives

- Réflexion sur l'organisation des séminaires pour promouvoir le CNC

- Réflexions quant à l'impact de la Présidence de l'UE par la Belgique, en 2024, pour le secteur coopératif

### IV. Activités à venir

- Rédaction et diffusion de Newsletters du CNC (idéalement 4 publications / an).

- Promotion du CNC par l'organisation de séminaires sur la question des sociétés agrées comme entreprise sociale et du double agrément, avec Cooperatives Europe, etc.

- Information du public via la FAQ de la Newsletter sur la mise en conformité au nouveau CSA des statuts des sociétés coopératives et sur le sort des sociétés « à finalité sociale ».

- Congrès de l'ICA à Louvain, le 10/07/2023

- Journée Internationale de la Coopération, le 01/07/2023

- Organisation de l'évènement annuel du CNC à la fin de l'année 2023



## v. Statistiques

Nombre de sociétés coopératives qui ont été agréées en 2022 : \*\*\*\*\*